

**Liste des modifications apportées par la version 8
du guide des examens biologiques : PREA TOUS M FI 005**

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
5.3	Actualisation de la <u>figure 1</u> (organigramme fonctionnel et nominatif processus) suite à la révision du document dont elle est extraite
5.4	Laboratoires sous-traitants Actualisation du <u>lien vers le guide des examens de l'EFS BFC</u>
6.2	Actualisation du <u>numéro d'accréditation</u> du laboratoire (8-4194 au lieu de 8-3611)
6.5	Actualisation de la <u>description des bons d'examens</u> suite à leur refonte : - bon classique * recto : examens réalisés par le laboratoire * verso : examens sous-traités - bon de microbiologie : classement des examens par nature d'échantillon et laboratoire de réalisation - suppression du bon antérieur de parasitologie Actualisation de la <u>figure 2</u> (bandeau supérieur du bon d'examens)
7.1	Matériel de prélèvement : - Actualisation du <u>tableau 2</u> (liste des récipients pour échantillons) - Actualisation du <u>tableau 3</u> (kits de prélèvements du fournisseur Biomnis) - Ajout du <u>tableau 4</u> (kits de prélèvement du fournisseur CHU Lyon)
7.2	- Ajout d'une figure pour illustrer le choix des sacs pour l'acheminement des prélèvements au sein du CHM (<u>figure 4</u>) - Actualisation de la figure relative au prélèvement des gazométries (<u>figure 5</u>)
8.1	Examens du secteur Hémostase - Actualisation de la <u>liste des examens accrédités</u>
9.2	Examens sous-traités du secteur Hématologie - Myélogramme : le commentaire « En l'absence de résultat récent, joindre impérativement un échantillon de sang pour réalisation d'une NFP » est remplacé par « « En l'absence de résultat <u>du jour</u> ... » » - Immunophénotypage lymphocytaire (Chalon) : * le commentaire « En l'absence de résultat récent, joindre impérativement un échantillon de sang pour réalisation d'une NFP » est remplacé par « « En l'absence de résultat <u>du jour</u> ... » » * modification du volume requis : sang : 2 tubes EDTA, 4mL minimum (au lieu de 1 tube) moelle : 1 tube EDTA, 3mL minimum * modification des jours et horaires de prélèvement et acheminement au laboratoire : lundis et mercredis avant la navette de 16h30 (au lieu de lundis et mercredis toute la journée et mardi et jeudi avant 9h) - Immunophénotypage (Dijon) Ajout de la précision : « contexte d'hémopathie aigüe ou contexte de syndrome lymphoprolifératif chronique en dehors des jours d'envoi au CH de Chalon » - Caryotype oncohématologique (Lyon) : * modification volume requis : sang : 3 tubes héparine de lithium (au lieu de 1 tube) - Recherche de transcrit BCR-ABL Ajout de la précision « préciser sur la prescription s'il s'agit d'un diagnostic ou d'un suivi »

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
11.1	<p>Examens du secteur Biochimie :</p> <p>- <u>Modification des consignes pour</u> :</p> <p>* <u>acide urique urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire). Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de : « Ne pas mettre les urines au réfrigérateur pendant le recueil »)</p> <p>* <u>calcium urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire). Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>créatinine urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire. » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>glucose urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>ionogramme urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil). » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>microalbuminurie</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire) en milieu de jet. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) Examen à renouveler en raison des variations nyctémérales.» (en remplacement de « sur échantillon d'urines »)</p> <p>* <u>phosphore</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire). Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>protéines urinaires</u> : « Privilégier le recueil d'un échantillon (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire) en milieu de jet. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil). Examen à renouveler en raison des variations nyctémérales.» (en remplacement de « sur échantillon d'urines »)</p> <p>* <u>gazométries</u> : volume minimal exigé 1mL (au lieu de 0,7mL)</p> <p>- <u>Modification des délais d'acheminement</u> :</p> <p>* <u>protéinurie</u> : 4h (au lieu de 24h)</p> <p>* <u>microalbuminurie</u> : 4h (au lieu de 24h)</p> <p>* <u>glucosurie</u> : 2h (au lieu de 24h)</p> <p>- <u>Ionogramme urinaire</u> : ajout de la précision « sodium, potassium, chlore, urée » et <u>suppression de la ligne urée urinaire isolée</u></p> <p>- Actualisation de la <u>liste des examens accrédités</u></p>
11.2	<p>Examens sous-traités du secteur Biochimie :</p> <p>- <u>acides biliaires</u> : <u>changement de sous-traitant</u> (Biomnis en remplacement du CHU de Dijon)</p>
12	<p>Examens du secteur Bactériologie - Microbiologie : refonte du paragraphe entier suite à la réorganisation du secteur</p>